



Fédération Syndicale Unitaire

PROVENCE – ALPES – CÔTE D'AZUR

Bourse du Travail

23, boulevard Charles Nédelec – 13331 MARSEILLE CEDEX 03

Tél. et fax : 04 91 05 87 86 – Mail : fsu-paca@orange.fr

Site : <http://fsu.paca.free.fr>

FSU PACA du 15 octobre 2012

Compte-rendu

Audience FSU PACA avec Jérôme Guidicelli, Directeur adjoint du cabinet de Michel Sapin, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

A sa demande, la FSU PACA a été reçue ce 15 octobre par Jérôme Guidicelli, directeur adjoint du cabinet de Michel Sapin.

En effet, il y avait une réunion des personnels d'encadrement des DIRECCTE PACA, Languedoc-Roussillon et Corse le 15 octobre à Marseille, en présence des deux Ministres, Michel Sapin et Thierry Repentin.

Une partie de la réunion a rassemblé outre l'encadrement des DIRECCTE, les organisations syndicales de salariés et d'employeurs au niveau régional au sens de 1966. La Région était également présente. La FSU régionale par contre n'avait pas été invitée, ce qui a motivé notre demande d'audience, afin d'aborder les questions aujourd'hui centrale de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

Nous avons d'abord rappelé que le dialogue social, à notre sens, nécessitait d'entendre les huit organisations syndicales de salariés : ce 15 octobre était la 3^e fois où, à Marseille, un membre du nouveau gouvernement réunissait les organisations syndicales en se limitant aux 5 organisations au sens de 1966, ce qui ne peut que nuire à la qualité de la démocratie sociale dans notre pays.

Nous avons ensuite donné notre point de vue sur le dossier qualification des jeunes, un des sujets abordés nationalement par le groupe issu de la conférence sociale sur la formation tout au long de la vie, puis nous avons abordé la question de la « chaîne » orientation, formation et emploi, à la fois dans son contenu et en matière de compétences, puisqu'il serait question de faire des Régions des « pilotes » ou « chef de file » de cette chaîne.

Nous appuyant sur l'excellent travail de concertation conduit en PACA dans le cadre du CPRDF (Plan régional de formation), nous avons souligné en particulier les points suivants :

- La nécessité évidente de donner une première qualification à tous les jeunes ne peut limiter l'ambition éducative au niveau V : c'est bien **une élévation générale des qualifications dont notre pays a besoin.**
- Toute politique publique doit y concourir et il serait **imprudent de donner une priorité à l'apprentissage**, aux dépens du service public d'éducation, notamment parce que l'apprentissage est très sélectif : il est très peu accessible aux filles, et aux jeunes selon leur origine, car il dépend de l'obtention d'un contrat de travail. Le lycée professionnel accueille par contre tous les publics. Et il ne faut jamais oublier l'importance de la voie technologique.
- La question de l'emploi est aujourd'hui une question majeure, et la FSU a rappelé son souci d'aborder cette question dans toute sa complexité, en évitant toute démarche **adéquationniste**. S'il y a du chômage aujourd'hui, ce n'est pas parce que les jeunes ou les adultes sont mal formés ou mal orientés : c'est avant tout parce que le nombre d'emploi est insuffisant. Il faut rappeler également qu'il n'existe aucune correspondance mécanique entre la spécialité du diplôme et l'emploi occupé : la mieux pensée des formations n'affichera jamais un taux d'emploi à 100%.
- La FSU a ensuite rappelé son opposition au **Service Public d'Orientaion** tel qu'il a été mis en place par l'ancien gouvernement. Il est d'abord nécessaire de distinguer l'orientation scolaire de l'orientation professionnelle, et ce qui doit guider toute politique publique en ce domaine, c'est l'objectif de rendre effectif un véritable droit à l'orientation pour tous les jeunes en formation initiale d'une part, d'autre part pour tout jeune ou adulte salarié ou à la recherche d'un emploi d'autre part. Le service public de l'Education nationale existe déjà : l'orientation (CIO et ses personnels, les COPsy) en son sein doit être confortée. Il convient d'autre part de construire un véritable service public d'orientation professionnelle, à partir de l'existant : les Missions Locales, Pôle Emploi (qui constituent le service public de l'emploi), les CIO, les CRIJ. Se dessineraient ainsi deux branches, la branche scolaire et la branche adulte, qui sauraient bien sûr développer les coordinations nécessaires. Nous avons aussi remis les Cités des Métiers à leur juste place.
- Nous avons demandé, conformément au courrier envoyé à Michel Sapin par la FSU à ce que le processus actuel de labellisation soit stoppé, le cahier des charges abrogé, et que le sujet de l'orientation fasse l'objet enfin d'une véritable concertation.

Concernant enfin la décentralisation, la FSU a rappelé qu'elle souhaite, au niveau de l'Education nationale, en rester au principe des compétences partagées, et que l'Etat garde sa compétence en ce qui concerne le service public de l'emploi. Ce qui signifie que pour la FSU, non seulement Pôle emploi, mais aussi les Missions Locales, n'ont pas vocation à être régionalisées. Il est par contre nécessaire de trouver entre l'Etat et les Régions les formes de coordination nécessaires, sans oublier l'ensemble de partenaires sociaux, afin que les politiques publiques soient plus efficaces. Mais nous avons clairement signifié notre opposition à une décentralisation de l'orientation et de la carte des formations.

Les réponses qui nous ont été données ont été rassurantes sur bien des points, ce qui n'enlève rien à la complexité des problèmes évoqués.

Ainsi, si le dossier « accès des jeunes à la qualification » met un zoom sur un public spécifique, la politique gouvernementale a bien comme objectif l'élévation générale des qualifications. Il n'y a non plus aucune priorité à l'apprentissage aux dépens des Lycées professionnels, mais des complémentarités à trouver. L'objectif en matière d'apprentissage n'est pas la quantité, mais la qualité (hébergement, lutter contre le décrochage...).

La volonté est forte également d'éviter toute adéquation formation emploi, et au contraire de travailler sur des démarches prospectives nationales, dans le cadre de la sécurisation des parcours, et de fonder ces politiques sur les diplômes.

Concernant la carte des formations, la question du « pilotage » est en cours de discussion. Il est à noter que le système de concertation à l'œuvre jusqu'ici fonctionne mal. Comment faire en sorte que les décisions soient partagées ? Qui doit être le décisionnaire ultime ? Il faut un système qui marche mieux, sans mettre à bas les prérogatives de l'Etat.

Concernant le SPO, il y a eu accord pour différencier l'orientation scolaire et professionnelle. Il a été clairement signifié que de la part du ministère, il n'y avait aucune volonté de survaloriser les Cité des Métiers, ni d'en créer partout. Concernant la compétence, rien n'est tranché. Sur certains aspects, il est nécessaire de réfléchir à une compétence partagée. ONISEP et Centre Inffo par exemple sont des opérateurs nationaux et doivent le demeurer.

Mais la territorialisation est de nature différente. Est-il légitime que ce soit le Préfet qui ait le dernier mot ?

Un rapport d'évaluation a été commandé, il sera rendu début novembre, et ses résultats seront présentés et mis au débat dans une table ronde où la FSU est présente.

Le problème du pilotage est complexe. C'est plutôt la conception de « qui anime et coordonne », sans pour autant décentraliser par exemple les personnels, ou même les structures.

Ce qui est important est d'aller plus loin dans la territorialisation de cette politique. En l'état, les arbitrages ne sont pas pris. L'objectif est bien de permettre aux acteurs locaux d'avoir des initiatives, et de laisser aux territoires des marges de manœuvre.

Par contre, le lieu unique, tel qu'il avait été pensé est écarté. Et il est bien évident que le gouvernement veut mettre au centre le service public.

Nous avons alors expliqué comment nous avons procédé en PACA, avec un accord cadre régional et une convention type, qui permettait à chaque territoire infra régional d'adapter le processus, à partir des 4 têtes de réseau (EN, Missions Locales, Pole Emploi et les CRIJ) de mettre en place un vrai processus de coopération entre services publics, en capacité de fonctionner, de nouer des modalités de coopérations avec d'autres acteurs dans les territoires, sans jamais confondre un service public avec une CCI ou un chambre des Métiers, ni non plus se trouver sous la coupe d'une Cité des Métiers. Nous avons rappelé à notre interlocuteur comment en PACA, très collectivement, nous avons empêché la Cité des Métiers de faire main basse sur tous les services publics de Marseille. A notre avis, un accord cadre est nécessaire , pour éviter que dans les territoires, le processus ne partent pas dans tous les sens, s'enlisent, ou encore que les services publics existants soient écartés ou écartelés.

Au total, un échange fourni, intéressant et approfondi, qui fait preuve de la part du ministère d'un réel souci de dialogue social, d'une très bonne connaissance des dossiers de la part du conseiller, d'une approche nuancée et ouverte.

Nous allons donc continuer à travailler ces dossiers au fond avec tous les partenaires, Région comprise, afin d'avancer dans le bon sens sur ces sujets d'importance.